

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01174
Numéro SIREN : 851 074 476
Nom ou dénomination : A2J SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2023 sous le numéro de dépôt 10369

A2J SOLUTIONS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 40000 euros

Siège social : 91 Av Paul Langevin 77550 Moissy-cramayel

851074476 R.C.S. Melun

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 08/12/2023

Le 08/12/2023,

à 11 heures,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance. Sont présents ou représentés :

- VERONIQUE SPUCCIA , propriétaire de 180 parts sociales,

ci :180 parts,

- JEAN RIBEIRO SANTOS , propriétaire de 180 parts sociales,

ci :180 parts,

- QUENTIN TOURPE , propriétaire de 40 parts sociales,

ci :40 parts,

Soit un total de : 400 parts.

VERONIQUE SPUCCIA , préside la réunion.

Le président constate que l'assemblée, réunissant au moins les trois quarts des parts sociales, peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation des associés,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes documents ont été mis à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la gérance,



- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Veronique Spuccia, remise ce jour, de ses fonctions de gérant, à compter du 08/12/2023. Elle lui donne quitus pour sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Quentin Tourpe , domicilié(e) 53 Avenue Pierre Point 77127 Lieusaint, pour une durée indéterminée en remplacement de Veronique Spuccia.

Quentin Tourpe accepte les fonctions de gérant et déclare sur l'honneur n'être frappé(e) d'aucune des incapacités ou de déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions et exercera ces fonctions dans les conditions prévues par les lois et règlements.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

VERONIQUE SPUCCIA



JEAN RIBEIRO SANTOS



QUENTIN TOURPE

